



## Bureau communautaire

### Procès-verbal des délibérations du mercredi 13 décembre 2023 à 8h

Siège de la CC Moselle et Madon

Étaient présent(e)s : Claude **COLIN** \_ Laurent **DIEZ** \_ Jean-Luc **FONTAINE** \_ Dominique **GOEPFER** \_ Gilles **JEANSON** \_ Filipe **PINHO** \_ Patrick **POTTS** \_ Lydie **ROUYER** \_ Marie-Laure **SIEGEL**

Étaient excusé(e)s : Daniel **LAGRANGE** (procuration à Patrick **POTTS**) \_ Sandrine **LAMBERT** \_ Richard **RENAUDIN** (procuration à Claude **COLIN**) \_ Pascal **SCHNEIDER** \_ Benoit **SKLEPEK** \_ Hervé **TILLARD** \_ Thierry **WEYER**

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	7 décembre 2023
<u>Date d'affichage</u> :	13 décembre 2023
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	16
<u>Nombre de présents</u> :	9
<u>Nombre de votants</u> :	11
<u>Secrétaire de séance</u> :	Laurent DIEZ

Le président ouvre la séance à 8h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

#### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

#### 2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 29 novembre 2023

#### 3. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2023_ 236	Transports	Aide à l'acquisition de vélos – attribution de subventions
2023_ 237	Finances	Répartition des charges entre budgets (personnel)
2023_ 238	Finances	Répartition des charges entre budgets (frais divers)
2023_ 239	Finances	Participation du budget principal au budget transport
2023_ 240	Finances	Participation du budget principal au budget assainissement
2023_ 241	Finances	Réfection du pentagliss de l'Aqua'mm – Acceptation de l'indemnité provisionnelle
2023_ 242	Finances	Souscription d'une ligne de trésorerie
2023_ 243	Commande publique	Travaux – Avenant au marché d'assurance tous risques chantier du siège

## 1. Désignation d'un secrétaire de séance

---

A l'unanimité, Laurent DIEZ a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## 2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 29 novembre 2023

---

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

## 3. Délibérations

---

### DÉLIBÉRATION N° 2023\_236

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Aide à l'acquisition de vélos – attribution de subventions**

---

Par délibération du conseil communautaire réuni le 20 janvier 2022, le bureau communautaire a reçu délégation pour délibérer sur l'attribution des aides à l'acquisition de vélos et accessoires et aides à la révision de vélos.

Le bureau aura à se prononcer sur l'attribution de ces aides après l'avis consultatif de la commission dédiée réunie lors de sa séance du 27 novembre 2023.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **attribue** les aides conformément au tableau joint en annexe.

N°	Date	Civilité	Nom (Court)	Commune	Vélo		Revision		cessaires nécessaires		cessaires nécessaires		Sous-Total Accessoires		Avis commission	Montant de l'aide arrêté en exécutif
					Fournisseur	Montant aide	Montant aide	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant aide	Montant aide			
410	20/09/2023	Monsieur	M	CHALIGNY	INTERMARCHÉ	200,00 €	0,00 €	47,88 €	29,90 €				38,89 €	- 77,78 € = Casques	Favorable	238,89 €
411	21/09/2023	Monsieur	H	MAIZIERES	VELO BOUTIQUE PRO	200,00 €	0,00 €						0,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €
412	20/09/2023	Madame/Monsieur	R	MÈREVILLE	INTERSPORT ESSEY	200,00 €	28,00 €	95,99 €					48,00 €	Aucun accessoire éligible	Favorable hors accessoires	228,00 €
413	25/09/2023	Monsieur	G	FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	ORIGINE CYCLES	200,00 €	0,00 €	79,90 €					39,95 €	Aucun accessoire éligible	Favorable hors accessoires	200,00 €
414	26/09/2023	Monsieur	R	NEUVES MAISONS	DECATHLON	22,50 €	0,00 €	12,00 €					6,00 €	Aucun accessoire éligible	Favorable hors accessoires	22,50 €
415	27/09/2023	Monsieur	S	XEUILLEY	DECATHLON	200,00 €	0,00 €						0,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €
416	27/09/2023	Monsieur	L	SEXEY-AUX-FORGES	3W SPORTS	200,00 €	0,00 €	107,97 €	339,99 €	83,98 €	29,98 €		50,00 €	Aucun accessoire éligible	Favorable hors accessoires	200,00 €
417	28/09/2023	Madame	C	RICHARDMENIL	CULTURE VELO	200,00 €	0,00 €	394,84 €					50,00 €	- 19,95 € Rétroviseurs, reste non éligible	Favorable achat rétroviseur uniquement (reste non en lien avec la sécurité)	209,98 €
418	02/10/2023	Madame	D	MAIZIERES	E. LECLERC	149,75 €	0,00 €						0,00 €	Aide déjà versée au dossier n°326 - Dossier incomplet	Défavorable	0,00 €
419	03/10/2023	Monsieur	M	MESSENI	CARREFOUR	200,00 €	0,00 €	204,00 €	56,99 €				50,00 €	Aucun accessoire éligible	Favorable hors accessoires	200,00 €
420	03/10/2023	Monsieur	D	PONT SAINT VINCENT	CULTURE VELO	200,00 €	0,00 €	368,9 €					18,45 €	Aucun accessoire éligible	Favorable hors accessoires	200,00 €
421	03/10/2023	Monsieur	P	MAIZIERES	DECATHLON	200,00 €	0,00 €						0,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €
422	04/10/2023	Madame	B	NEUVES MAISONS	3W SPORTS	200,00 €	0,00 €						0,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €
423	05/10/2023	Monsieur	L	FROLOIS		0,00 €	50,00 €	120,00 €					50,00 €	Aucun	Favorable	100,00 €
424	05/10/2023	Monsieur	P	MÈREVILLE	INTERSPORT	200,00 €	0,00 €	3,49 €					1,75 €	Aucun accessoire éligible	Favorable hors accessoires	200,00 €
425	05/10/2023	Monsieur	H	NEUVES MAISONS	LOIBIKRE METZ	200,00 €	0,00 €	139,98 €					50,00 €	Aucun accessoire éligible	Favorable hors accessoires	200,00 €

N°	Date	Civilité	Nom (Cognat)	Commune	Vélo		Révision	ressources nécessaires		Sous-Total Accessoires	Commentaires	Avis commission	Montant de l'aide arrêtée en excédent
					Fournisseur	Montant aide		Montant	Montant				
426	05/10/2023	Monsieur	M	THEOD	CULTURE VELO NANCY	200,00 €	50,00 €	217,44 €	246,40 €	50,00 €	- 127,46 € = Casque + 13,41 € lumière, reste non éligible	Favorable	300,00 €
427	06/10/2023	Monsieur	B	CHALIGNY	3W SPORTS	200,00 €	0,00 €			0,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €
428	07/10/2023	Monsieur	L	NEUVES MAISONS	INTERSPORT	75,00 €	0,00 €	21,96 €	21,96 €	10,98 €	Aucun accessoire éligible	Favorable hors accessoires	75,00 €
429	09/10/2023	Madame	T	MAZIERES	DECATHLON	200,00 €	0,00 €	14,00 €	14,00 €	7,00 €	Aide déjà accordée (Commission du 12/06/2023) - dossier 324	Défavorable	0,00 €
430	09/10/2023	Monsieur	B	MAON	3W SPORTS	200,00 €	0,00 €			0,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €
431	11/10/2023	Madame	S	SEXY-AUX-FORGES	DECATHLON	200,00 €	0,00 €			0,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €
432	11/10/2023	Monsieur	F	PONT SAINT VINCENT	3W SPORTS	200,00 €	0,00 €			0,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €
433	10/10/2023	Monsieur	D	MAZIERES	DECATHLON	84,75 €	0,00 €			0,00 €	Aucun	Favorable	84,75 €
434	11/10/2023	Monsieur	C	MESSEIN	DECATHLON	200,00 €	0,00 €	94,00 €	14,00 €	50,00 €	- 40 € = Casque + 8 € rétroviseur, reste non éligible	Favorable adhat casque + rétroviseur uniquement (reste non éligible avec la sécurité)	224,00 €
435	12/10/2023	Madame	M	MAZIERES	DECATHLON	200,00 €	0,00 €			0,00 €	Attention aide déjà versée au dossier 90	Défavorable	0,00 €
436	13/10/2023	Monsieur	B	MESSEIN	BOUYCYCLE NANCY	200,00 €	0,00 €	336,06 €		50,00 €	- 60 € = Casque, reste non éligible	Favorable adhat casque uniquement (reste non éligible avec la sécurité)	230,00 €
437	14/10/2023	Monsieur	C	CHALIGNY	L'ATELIER DU VELO BIKELAB	200,00 €	0,00 €			0,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €
438	15/10/2023	Monsieur	H	NEUVES-MAISONS	CANYONBICYCLES GMBH	200,00 €	0,00 €			0,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €
352	16/06/2023	Monsieur	J	MEREVILLE	3W SPORTS	200,00 €	0,00 €			0,00 €	Aide déjà versée au dossier 219 (25/09/2023) = Erreur lors de la Commission du 25/09/2023	Favorable	200,00 €
439	18/10/2023	Monsieur	W	MESSEIN	LOISI BIKE METZ	200,00 €	0,00 €			0,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €
440	18/10/2023	Monsieur	B	CHALIGNY	CULTURE VELO NANCY	200,00 €	0,00 €	101,88 €		50,00 €	Aucun accessoire éligible	Favorable hors accessoires	200,00 €
441	19/10/2023	Monsieur	V	BAINVILLE SUR MADON	CANYON BICYCLES GMBH	200,00 €	50,00 €			0,00 €	Aucun	Favorable	250,00 €
442	25/10/2023	Madame	B	CHAVIGNY	DECATHLON	200,00 €	0,00 €	29,00 €	45,00 €	50,00 €	- 25 € = Surpantalon + 29 € lumière, reste non éligible	Favorable adhat surpantalon+lumière uniquement (reste non éligible avec la sécurité)	227,00 €
443	26/10/2023	Monsieur	F	RICHARDMEHIL	DECATHLON	200,00 €	0,00 €	30,00 €	45,00 €	50,00 €	- 20 € = Ciller Refl + 12 € rétro + 30 € veste pluie + 36 € casque, reste non éligible	Favorable accessoires éligibles	249,00 €
444	27/10/2023	Monsieur	A	REUILLEY	EURO CYCLES SARL	200,00 €	50,00 €		88,00 €	44,00 €	- 59 € = Casque, reste non éligible	Favorable adhat casque uniquement (reste non éligible avec la sécurité)	279,50 €
445	27/10/2023	Monsieur	C	NEUVES-MAISONS	LUXEBIKES - DOMMARTIN	200,00 €	0,00 €	134,96 €		50,00 €	Aucun accessoire éligible	Favorable hors accessoires	200,00 €
446	29/10/2023	Madame	C	PULLIGNY		0,00 €	0,00 €	36,00 €	20,00 €	28,00 €	- 36 € = Casque, reste non éligible	Favorable adhat casque uniquement (reste non éligible avec la sécurité)	16,00 €
447	31/10/2023	Monsieur	F	PIERREVILLE	CULTURE VELO NANCY	200,00 €	0,00 €			0,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €
448	31/10/2023	Monsieur	A	PULLIGNY	DECATHLON	200,00 €	0,00 €			0,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €
449	31/10/2023	Monsieur	H	CHAVIGNY	CYRUSHER	200,00 €	0,00 €	298,00 €		50,00 €	Aucun accessoire éligible	Favorable hors accessoires	200,00 €
450	04/11/2023	Madame	T	MEREVILLE	CULTURE VELO NANCY	200,00 €	40,49 €	209,57 €		50,00 €	Aucun accessoire éligible	Favorable hors accessoires	240,49 €
451	09/11/2023	Madame	M	VITERNE	DECATHLON	200,00 €	0,00 €	61,00 €		30,50 €	Aucun accessoire éligible	Favorable hors accessoires	200,00 €
452	13/11/2023	Monsieur	L	MESSEIN	EURO CYCLES SARL	200,00 €	0,00 €			0,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €
453	13/11/2023	Madame	C	SEXY-AUX-FORGES	ZENRIDE	200,00 €	0,00 €			0,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €
454	13/11/2023	Monsieur	K	NEUVES-MAISONS		0,00 €	30,00 €			0,00 €	Aucun	Favorable	30,00 €
455	14/11/2023	Monsieur	W	CHAVIGNY	WEGABOARD	200,00 €	0,00 €	70,00 €		35,00 €	- 70 € = Casque	Favorable	235,00 €
456	14/11/2023	Madame	S	CHALIGNY	PASSION ITT	200,00 €	50,00 €			0,00 €	Aucun	Favorable	250,00 €

## DÉLIBÉRATION N° 2023\_237

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Répartition des charges entre budgets (personnel)**

---

L'ensemble des charges de personnels de la collectivité est mandaté à partir du budget principal (sauf pour les agents employés directement par le CIAS et sauf pour les agents de la régie des transports). Toutefois, les missions de certains agents relèvent totalement ou partiellement des attributions des budgets annexes.

La comptabilité analytique permet de déterminer précisément le montant des dépenses de personnel imputables aux budgets annexes.

C'est pourquoi, dans un souci de rigueur budgétaire et de juste évaluation du coût de chaque service, il est proposé de répartir les charges de personnels sur l'ensemble des budgets concernés afin de permettre le remboursement de ces charges des budgets annexes au budget principal.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **valide** la répartition des charges de personnel conformément au tableau ci-dessous.

<b>Eau</b>	<b>Assainissement</b>	<b>Gestion économique</b>	<b>Transport</b>	<b>CIAS</b>
804 247	397 530	65 772	97 810	415 219

- **autorise** le président à procéder au versement de ces montants.

## DÉLIBÉRATION N° 2023\_238

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Répartition des charges entre budgets (frais divers)**

---

Certaines charges de la collectivité sont mandatées à partir du budget principal alors qu'elles concernent plusieurs budgets. C'est pourquoi, dans un souci de rigueur budgétaire et de juste évaluation du coût de chaque service, il est proposé de répartir ces charges sur l'ensemble des budgets concernés afin de permettre le remboursement de ces charges des budgets annexes au budget principal.

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **valide** la répartition des frais divers conformément au tableau ci-dessous (en euros) :

<b>Eau</b>	<b>Assainissement</b>	<b>Gestion économique</b>	<b>Transport</b>	<b>CIAS</b>
30 759	13 881	4 257	18 592	28 896

- **autorise** le président à procéder au versement de ces montants.

### **DÉLIBÉRATION N° 2023\_239**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Participation du budget principal au budget transport**

---

Il convient d'autoriser le versement du budget principal vers le budget annexe du transport.

Sur le budget transports, les recettes de versement mobilité sensiblement supérieures aux prévisions permettent de réduire la participation du budget principal, prévue à 770 000 €, à 714 000 €.

Pour mémoire, les cessions de bâtiments réalisées cette année permettent d'équilibrer le budget gestion économique sans participation du budget principal.

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **fixe** le montant de la participation du budget principal au budget transport à 714 000 €.

### **DÉLIBÉRATION N° 2023\_240**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Participation du budget principal au budget assainissement**

---

L'exercice de la compétence « eaux pluviales » relève, sur le plan comptable, du budget principal.

Toutefois celle-ci ne peut être toujours dissociée de la gestion des eaux usées, notamment dans le cas des réseaux unitaires.

Un crédit de 50 000 € a été inscrit au budget primitif pour prendre en compte la gestion des eaux pluviales prises en charge par le budget assainissement.

Le bureau est donc appelé à autoriser le versement du budget principal vers le budget annexe de l'assainissement, en conformité avec les crédits inscrits au budget primitif 2023.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **confirme** le versement d'une participation de 50 000 € du budget principal au budget assainissement au titre des eaux pluviales.

### **DÉLIBÉRATION N° 2023\_241**

**Rapporteur :**

**Marie-Laure SIEGEL - Vice-présidente chargée de la santé publique, des personnes âgées et du sport**

**Objet :**

**Réfection du pentagliss de l'Aqua'mm – Acceptation de l'indemnité provisionnelle**

Les travaux de mise en conformité du pentagliss de l'Aqua'MM viennent de s'achever et l'équipement est ouvert au public.

Dans l'attente de la clôture des dépenses engagées par la CCMM, l'assurance dommage ouvrage a proposé une nouvelle indemnité provisionnelle à hauteur de 225 000 € afin de permettre d'honorer les factures des entreprises de travaux.

Il est proposé au bureau communautaire d'accepter cette nouvelle indemnisation.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **accepte** l'indemnité de ACS Solutions pour un montant de 225 000 €,
- **autorise** le président à émettre le titre de recette en conséquence.

## DÉLIBÉRATION N° 2023\_242

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Souscription d'une ligne de trésorerie**

---

La CCMM dispose actuellement de deux lignes de trésorerie d'1 million d'euros qui permettent de fluidifier l'exécution budgétaire compte tenu du décalage entre les encaissements des recettes (notamment les cessions et les subventions) et les décaissements des dépenses.

Il est proposé d'en souscrire une troisième, compte-tenu du volume de travaux actuellement porté par la collectivité, qui mécaniquement a pour effet de tendre la trésorerie, et pour répartir sur l'année les dates d'échéance des lignes de trésorerie.

Après consultation de plusieurs banques, le conseil est invité à approuver la proposition transmise par la Caisse d'Épargne aux conditions précisées ci-dessous.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **accepte** l'offre de la Caisse d'Épargne afin de disposer d'une ligne de trésorerie aux conditions suivantes :

Montant maximum : 1 000 000 € :

- Date d'entrée en vigueur : 26/12/2023
- Durée : un an
- Montant de l'encours plafond : 1 000 000 €

Conditions financières

- Taux d'intérêt : Ester flooré à zéro + marge de 0.70%
- Base de calcul des intérêts : exact/360
- Commission de non utilisation : 0.15% de l'encours quotidien non mobilisé
- Frais de dossier : 1 000 €
- Paiement des intérêts : trimestriel par débit d'office

- **autorise** le président à signer le contrat afférent



**DÉLIBÉRATION N° 2023\_243**

**Rapporteur :**

**Patrick POTTS - Vice-président chargé des bâtiments et travaux**

---

**Objet :**

**Travaux – Avenant au marché d'assurance tous risques chantier du siège**

---

Dans le cadre des travaux de construction du futur siège, la compagnie d'assurance SMA BTP est titulaire de la police relative à l'assurance tous risques chantier et dommages ouvrage pour un montant de 58 213,21 € TTC.

La réception des travaux ayant été décalée, le chantier aura une durée supérieure à la durée initialement communiquée à la compagnie d'assurance. Cette dernière l'a chiffrée à 901,77 € HT soit 982,92 € TTC.

Il est proposé d'approuver la signature de l'avenant correspondant.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant au marché relatif à l'assurance tous risques chantier et dommages ouvrage du futur siège, conclu avec SMA BTP, pour un montant de 901,77 € HT,
- **autorise** le président à signer l'avenant correspondant.

Le secrétaire,

Laurent DIEZ



Le président,

Filipe PINHO

## Délibérations

---

N°	Domaine	Objet
2023_ 236	Transports	Aide à l'acquisition de vélos – attribution de subventions
2023_ 237	Finances	Répartition des charges entre budgets (personnel)
2023_ 238	Finances	Répartition des charges entre budgets (frais divers)
2023_ 239	Finances	Participation du budget principal au budget transport
2023_ 240	Finances	Participation du budget principal au budget assainissement
2023_ 241	Finances	Réfection du pentagliss de l'Aqua'mm – Acceptation de l'indemnité provisionnelle
2023_ 242	Finances	Souscription d'une ligne de trésorerie
2023_ 243	Commande publique	Travaux – Avenant au marché d'assurance tous risques chantier du siège